

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

ALAIN VIDALIES SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS DE LA MER ET DE LA PECHE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris le 5 Février 2015

N° 380

Emmanuel Macron et Alain VIDALIES ont réuni aujourd'hui le comité stratégique de la filière navale

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont présidé ce jour lors du salon EUROMARITIME la première réunion plénière du Comité stratégique de la filière (CSF) navale depuis la signature du contrat de filière en mars 2013.

Le salon EUROMARITIME, dont le nombre d'exposants par rapport à l'édition précédente s'est accru de près de 60%, symbolise à la fois la reprise de l'activité de l'industrie navale et les efforts de structuration engagés par la filière depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte que le nouveau vice-président du CSF naval, Patrick BOISSIER, président du Groupement des Industriels de Construction et Activités Navales (GICAN), a présenté devant les partenaires sociaux et les industriels l'état d'avancement du contrat de filière. Patrick BOISSIER a aussi exposé ses ambitions pour la montée en puissance de la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière navale « étendue » (construction navale, mais aussi énergies marines renouvelables, pétrolier et parapétrolier, industrie nautique) pour assurer le maintien de l'excellence maritime française.

Les ministres ont félicité les acteurs du CSF pour les premiers pas effectués en faveur de la mise en place d'une véritable stratégie pour la filière navale qui sera construite au sein du dispositif Océans 21, initiative en faveur du renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur portée par le GICAN et soutenue par l'Etat via le Programme d'investissements d'avenir. Ils ont rappelé le rôle clef des grands donneurs d'ordres de la filière, qui doivent partager leurs grandes orientations stratégiques avec leurs sous-traitants et fournisseurs afin de leur donner la visibilité nécessaire pour investissements faveur de compétitivité. réaliser des en leur

Le dispositif Océans 21 est complété par les travaux du Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales (CORICAN), créé en 2011 et qui a permis de mettre la filière en ordre de marche autour de thèmes technologiques prioritaires. Le CORICAN a ainsi proposé des feuilles de route stratégiques pour l'innovation dans la construction navale, autour des principales fonctionnalités du navire (navire propre, sûr, économe et intelligent) mais aussi des thématiques de diversification cruciales pour la filière comme les énergies marines renouvelables. Un travail a également été fait pour le rapprochement des moyens d'essai.

Emmanuel MACRON a rappelé que ces feuilles de route trouvent leur traduction concrète parmi les 34 plans pour la nouvelle France industrielle, en particulier au sein du plan « Navires



écologiques ». L'Etat apporte son soutien à ces projets industriels, puisque le ministre a annoncé la relance de l'appel à projets « navires du futur » opéré par l'ADEME et s'appuyant sur le Programme d'investissements d'avenir. Ce nouvel appel à projets, qui sera ouvert d'ici fin mars 2015, sera doté de 40 millions d'euros d'aides d'Etat destinées à soutenir les projets collaboratifs structurants pour la filière navale.

Cet appel à projets s'articulera de façon complémentaire avec le concours « Initiative PME 2015 », ouvert le 13 janvier 2015 par l'Etat et l'ADEME, destiné à accompagner et renforcer de façon simple, rapide et directe la capacité d'innovation des PME du secteur de transports, notamment le maritime et le fluvial en proposant aux lauréats des aides de 200 000 euros sous forme de subventions.

Par ailleurs, les acteurs de la filière navale, pour qui la diversification dans le secteur des énergies marines renouvelables est un enjeu majeur pour les années à venir, vont également bénéficier de l'appui de l'Etat dans ce domaine. Les projets de démonstrateurs pour les technologies de l'éolien flottant seront accompagnés dès juin 2015 grâce à un appel à projets spécifique doté de 150 millions d'euros.

Enfin, la performance industrielle des entreprises de la filière a aussi été mise en avant comme une clef du maintien de l'excellence de la filière navale. Aussi le ministre de l'Industrie a-t'il souligné l'importance qu'il accorde à la construction de l'Usine du futur, qui se décline au sein des plans industriels en « chantier naval du futur » sous le pilotage de DCNS avec la participation de STX France et de l'IRT Jules Verne. C'est dans ce but qu'ont été mobilisés 425 millions d'euros au sein du fonds PIAVE afin que l'Etat puisse investir en fonds propres dans des projets structurants pour l'industrie nationale, comme l'a annoncé le ministre le 19 décembre 2014.

Contacts presse:

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13 **Cabinet d'Alain VIDALIES:** 01 40 81 77 57